

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires.
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 39.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Abonnés, 10 cent.
Réclames, 30
Faits divers, 75
RESERVE SONT FAITES

ON S'ABONNE :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 19 Janvier 1877.

LETRE D'AUTRICHE.

Je vous écrivais dernièrement que le moment où M. de Bismark entrerait en scène, à propos des affaires d'Orient, me paraissait proche. Nous y voilà. Le grand chancelier débute, comme il lui convenait, par un coup retentissant.

Parmi les raisons que l'on en donne, il en est une qui me frappe par son machiavélisme innocent. On dit que la Prusse voyant la Russie disposée à reculer, se porte de son côté pour la forcer à marcher et à se mettre ainsi une guerre dangereuse sur les bras.

Si l'on reconnaît, et on aurait tort de ne pas le reconnaître, que le czar et l'empereur d'Allemagne ont depuis quelques années une politique qui, sans être absolument commune, s'accorde sur les questions capitales et poursuit un but où chacun de ces deux princes a besoin, tout au moins, de la neutralité de l'autre, si l'on reconnaît cela on se rend compte de la modération récente de la Russie et de l'attitude nouvelle de la Prusse.

La Russie, moins prête qu'elle ne le croyait et visant surtout à gagner l'Europe

ou plutôt à neutraliser l'Angleterre et l'Autriche, a dû se montrer accommodante. Elle a laissé dire qu'elle reculait, et ses plénipotentiaires ont, en effet, un peu reculé à Constantinople, mais ses troupes ont continué d'avancer, et c'était une compensation. Les novellistes, peut-être aussi quelques diplomates, ont cru à la paix et félicité la Turquie d'avoir, par sa belle attitude, tout sauvé. Au fond, il n'y avait rien de fait. M. de Bismark intervient, il prend le ton agressif laissé d'abord à la Russie et rend à celle-ci un double service ; elle peut vanter sa modération et maintenir ses prétentions. Je serais surpris que la prochaine réunion de la conférence ne nous donnât pas ce spectacle. Vous y verrez l'Italie suivre la Prusse ; la France s'embarrasser, l'Autriche hésiter. Que fera l'Angleterre ? Reprendra-t-elle la politique belliqueuse de lord Beaconsfield ou la politique quasi russe que sembla suivre au début le marquis de Salisbury ?

Je ne veux hasarder ici aucune prévision. L'Angleterre hésite évidemment à s'engager d'une façon définitive, et l'on peut croire qu'elle gardera d'abord une sorte de neutralité ; elle se rappelle qu'il lui en a coûté beaucoup pour ne pas briller lors de la guerre de Crimée. Or, il faudrait cette fois de plus grands efforts qu'en 1855, sans compter l'inconnu qui peut surgir des nouvelles conditions de la guerre. Néanmoins, si la guerre éclate et si les Russes l'emportent, il me semble impossible que l'Angleterre ne se mêle pas au conflit. La Turquie y compte et elle compte aussi sur le secours forcé, dans certaines circonstances extrêmes, de l'Autriche. C'est là ce qui explique le mieux sa résistance.

Du reste, jusqu'ici, elle ne s'est pas heurtée aux grands obstacles, et sauf la sottise d'espérer l'appui de la Prusse, elle n'a pas fait de grosses fautes. Après avoir accepté le rôle d'accusée et s'être laissé mettre chez elle sur la sellette, elle a manœuvré de manière à diviser ses juges. C'était indiqué. Midhat-Pacha, jouant le vieux jeu des Turcs vis-à-vis des « puissances », a fait des promesses ; ses prédécesseurs avaient donné

des iradés, hatt, tanzimat : il a été, lui, jusqu'à la constitution. De plus, et toujours selon l'usage, en même temps qu'il prenait des engagements, il déclarait agir avec spontanéité : le sultan ne songeait pas à détourner l'orage, il se préoccupait uniquement, en dehors de toute pression, d'octroyer à ses sujets les libertés aujourd'hui nécessaires.

La Porte a eu raison de parler ainsi et de chercher à sauver les apparences ; elle a eu plus raison encore de se préparer activement à la guerre et de travailler à faire croire qu'elle était non-seulement en mesure d'accepter le combat, mais encore qu'elle brûlait de combattre. Le danger serait qu'à force d'entendre dire qu'elle est redoutable, que les Russes commencent à trembler, que son honneur lui défend de rien concéder, elle prit ce langage à la lettre et refusât tout. Les politiques qui la poussent dans cette voie lui rendent un bien mauvais service et compromettent gravement les intérêts généraux de l'Europe.

Il importe, en effet, à la plupart des puissances européennes, surtout à la France, que la question d'Orient soit ajournée. Or, elle ne peut l'être que si la Turquie fait des concessions que les puissances désintéressées aient le droit de déclarer suffisantes, et qui donnent à la Russie une satisfaction dont elle pourra et devra se contenter, à moins qu'elle ne soit décidée à jeter le masque pour engager la lutte décisive, ce que je ne crois pas.

Chronique générale.

PRÉPARONS-NOUS AUX ÉLECTIONS.

Nous croyons utile de reproduire l'article plein d'à-propos publié sous ce titre par la Gazette de Normandie, dirigée par M. Isidore Gantrel, une des meilleures plumes du journalisme de province :

« Nous ne saurions trop le rappeler, l'année dans laquelle nous venons d'entrer verra

s'accomplir des faits électoraux d'une grande importance. Les conseils généraux seront renouvelés par moitié, et les conseils municipaux le seront intégralement dans toutes les communes de France.

« Nous n'avons pas à rappeler combien sont étendues et considérables les attributions de nos conseillers généraux, ni à redire combien leur choix importe à la bonne gestion de nos affaires départementales, ni enfin à insister sur la gravité du rôle politique que leur donne leur qualité d'électeurs sénatoriaux.

« Les considérations afférentes aux élections municipales ne sont pas moins familières à nos lecteurs. Ils savent que de la composition des conseils municipaux dépend l'organisation même des municipalités, et que celles-ci, sans parler de leurs attributions légales, exercent le plus souvent une grande influence sur l'esprit public. Ajoutons qu'une municipalité honnête, intelligente et éclairée se montre économe, vigilante et pleine de sollicitude pour les intérêts qui lui sont confiés, qu'elle protège les honnêtes gens et les œuvres utiles, — tandis qu'une municipalité radicale, — ne le savons-nous pas du reste ? — ne s'applique qu'à opprimer les uns et à détruire les autres, sans autre souci que de satisfaire ses passions anti-religieuses, ses haines aveugles et mesquines, son orgueil insatiable et pué- ril.

« Remarquons aussi que les conseils municipaux sont appelés à désigner les délégués aux élections sénatoriales.

« Que nos amis se pénètrent donc bien de l'importance exceptionnelle des élections locales auxquelles ils seront appelés à participer cette année ; qu'ils s'en préoccupent et s'y préparent dès à présent. C'est pour eux un devoir dont ils ne peuvent se dispenser sous aucun prétexte ; il faut tout faire pour que ces élections soient favorables à nos idées d'ordre et de salut social, non-seulement dans les villes, mais dans le moindre de nos villages.

« Suivons l'exemple que nous donnent nos adversaires ; ils éveillent déjà l'atten-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE PAYSAN DE CARIGLIANO.

(Suite.)

Tout en parlant ainsi, Pedrill s'était avancé vers le foyer, et il se trouvait dans ce moment vis-à-vis de la table, que le proscrit avait subitement quittée.

— Pardieu, dit-il tout-à-coup, il me semble, Pietro, que vous pouvez payer vos dettes si l vous restez de quoi acheter de telles coiffures.

En parlant ainsi, il montrait la toque de velours que l'étranger avait oubliée en se retirant.

Margarita jeta un cri, Pietro embarrassé garda le silence.

— Trois couvertes et trois chaises, ajouta à demi-voix Pedrill.

— Puis se tournant vers le jeune paysan :

— Il est clair que j'ai effarouché votre compagnie, mes enfants ! reprit-il en ricanant.

Il s'assit ensuite et parla d'autre chose ; mais, au moment de sortir, il attrapa Pietro dans un coin, et

— J'aurais pu vous donner encore quelque délai ; mais votre imprudence compromettrait mes intérêts. Vous recevez des proscrits ; si on le savait, vous seriez condamné à la prison et vos biens confisqués. Je ne veux pas courir cette chance ; voyez donc à me payer dans huit jours comme vous l'aviez promis, sinon je fais tout vendre.

A ces mots Pedrill se retira, laissant Pietro et sa femme immobiles d'effroi.

Cependant, au bout d'un instant, le paysan reprit courage.

— Il ne me dénoncera pas, dit-il ; car si l'on confisquait notre maison, il perdrait sa créance ; nous n'avons donc rien à craindre de ce côté. Quant à vendre tout ce qui est ici, voilà longtemps que nous sommes menacés de ce malheur, et nous avons eu le temps de nous habituer à une pareille idée. L'oiseau du ciel trouve une feuille pour se mettre à l'abri ; Dieu ne sera pas moins bon pour nous que pour l'oiseau.

Cependant les huit jours s'écoulaient dans une angoisse cruelle pour Pietro et sa femme.

Sans moyen d'échapper au désastre qui les menaçait, ils ne pouvaient être sauvés que par un de ces miracles que l'on espère toujours, mais sur lesquels la raison défend de compter.

Chacun d'eux s'efforçait de cacher ses angoisses, afin de ne pas attrister l'autre ; chacun s'efforçait de causer et de sourire, mais cette causerie était

distracte, ces sourires convulsifs ; et au fond de cette tranquillité jouée on sentait s'agiter une douleur amère.

Le proscrit ne savait rien de ce qui se passait, Pietro n'ayant pas voulu ajouter à ses chagrins cette nouvelle inquiétude.

— Il sera toujours assez tôt pour l'avertir que nous ne pouvons plus lui donner asile, dit-il à Margarita ; attendons au dernier instant.

Cependant Pedrill était revenu plusieurs fois sous prétexte de s'informer si Pietro pouvait le payer, mais en réalité pour savoir ce qui se passait chez lui.

Un soir il avait failli surprendre l'étranger au moment où il sortait de sa retraite ; mais il avait feint de ne rien voir, et n'avait fait aucune observation.

Les choses en étaient là, lorsqu'un malheur imprévu frappa la pauvre famille de Carigliano : leur petite fille tomba malade.

Pietro et Margarita avaient réuni sur cette unique enfant toutes leurs espérances ; c'était à la fois leur force et leur consolation.

Cette frêle créature, née un an après leur mariage, et qui avait assisté à toutes leurs souffrances, était leur passé et leur avenir ; ils s'aimaient dans cet enfant, anneau vivant qui semblait réunir leurs deux existences.

Que l'on juge de leur douleur en la voyant me-

nacée de mort ! toute autre inquiétude disparut dans cette grande douleur ; et pendant les deux nuits qui s'écoulaient, nuits de désespoir et de larmes, la pensée de leur ruine ne revint pas une seule fois aux deux époux.

Ah ! que leur importaient la pauvreté et l'humiliation, pourvu que leur enfant pût vivre ! le travail ou les hommes pouvaient leur rendre tous les biens perdus ; mais il n'y a que Dieu qui puisse donner un enfant !

Margarita passa deux nuits en prières auprès du berceau de sa fille, demandant, comme Jésus-Christ au jardin des Olives, que l'on éloignât d'elle ce calice.

Enfin elle fut exaucée, et le troisième jour la malade parut se ranimer.

Oh ! qui n'a connu cette joie d'une guérison inattendue, cette ivresse qui inonde l'âme près de l'être aimé qui vient d'échapper à la mort !

Jamais peut-être bonheur si grand n'avait rempli les cœurs de Margarita et de Pietro.

Mais avec la tranquillité de l'âme revint la prévoyance et les inquiétudes d'esprit.

On était à la veille du jour fatal indiqué par Pedrill pour le paiement de sa créance ou pour la vente de sa maison.

Pietro comprit qu'il était temps d'avertir le proscrit de ce qui allait arriver.

Il le fit avec une noble simplicité.

tion de leurs adhérents sur les deux événements électoraux dont il s'agit et dont les résultats doivent avoir de si graves conséquences.

Un premier devoir à remplir, c'est de surveiller la confection des listes électorales. L'an dernier, un certain nombre de nos amis ne purent prendre part aux élections, parce qu'ils ne se trouvaient point inscrits sur la liste des électeurs et que le délai pour les réclamations était expiré. Qu'il n'en soit pas ainsi cette année.

Depuis le 15 janvier, les registres des réclamations sont ouverts. Que nos amis ne négligent point de vérifier ces listes et de faire immédiatement leurs réclamations s'ils ne s'y trouvent pas inscrits; qu'ils engagent tous ceux qu'ils connaissent et dont ils ne verraient pas le nom sur ces listes à réclamer de leur côté. Toute négligence à cet égard serait une faute inexcusable.

On commence à se préoccuper beaucoup à la Chambre de l'élection de la commission du budget pour 1878; le ministre des finances doit même faire distribuer à domicile aujourd'hui le budget de 1878, afin que les députés puissent en prendre connaissance cette semaine et nommer la commission dès la semaine prochaine.

L'élection aura très-probablement lieu le jeudi 25 courant; des pourparlers ont eu lieu déjà entre les différents groupes au sujet des commissaires à choisir. Des délégués de la droite ont été chargés de proposer au centre gauche et même à des républicains plus avancés de se placer uniquement sur le terrain religieux, et d'éliminer les élus de l'an dernier qui se sont fait remarquer par leur haine du catholicisme; la droite, en ce cas, se serait engagée à ne pas s'occuper de la question politique et même à voter pour des républicains, à la condition pour eux d'offrir la garantie demandée.

Le centre gauche a refusé d'adhérer à une proposition si honorable pour lui; il veut donner libre cours à ses haines anti-françaises. Les membres de la droite n'ont pas pris encore de résolution définitive: il est, toutefois, plus que probable que l'abstention sera générale de ce côté de la Chambre. C'est, à notre avis, la plus sage conduite.

La droite suivra donc avec intérêt, mais sans se mêler à la bagarre, les diverses phases de la lutte qui va s'engager entre MM. Simon et Gambetta; ce dernier est candidat; il sera nommé sans doute; les grosses difficultés commenceront pour lui lorsqu'il posera sa candidature à la présidence de la commission nouvelle; jusqu'à présent on se borne à s'observer de part et d'autre. Quant aux membres sortants de l'ancienne commission, on pense généralement que la moitié à peu près d'entre eux a des chances sérieuses de réélection.

L'amiral Fourichon, atteint d'une névralgie faciale, avait exprimé le désir de se

L'étranger l'écouta sans rien dire; mais quand le paysan releva la tête, il aperçut une larme qui roulait sur ses joues sillonnées.

Il recula étonné.

Le proscrit lui tendit la main.

— Je suis aussi pauvre que toi, dit-il, et je ne puis te sauver.

— N'avez point de souci de nous, signor, mon travail suffira pour nous faire vivre; et d'ailleurs, ne faut-il point que chacun ait ses peines ici-bas?

— Tu as raison; mais puisse Dieu être indulgent pour toi! Je partirai cette nuit.

Le soir vint, et Pietro allait fermer sa porte, lorsque Pedrill se présenta.

— Eh bien, dit-il, c'est demain que tu dois me payer; y as-tu songé?

— Plus que je ne l'aurais voulu, murmura le paysan.

— Et à quoi l'es-tu décidé?

— A subir toutes les conséquences de mon malheur.

— C'est-à-dire que tu ne peux pas me satisfaire?

— C'est la vérité.

Le petit usurier garda un instant le silence: et il jeta les yeux autour de lui pour s'assurer que personne ne l'écoutait, et s'approchant davantage de Pietro:

— Que dirais-tu, reprit-il à demi-voix, si je te

démètre des fonctions de ministre de la marine.

Le Maréchal-Président et le conseil des ministres ont refusé de donner suite à cette démarche, mais un congé assez long a été accordé à l'amiral Fourichon, qui compte se rendre à Antibes pour rétablir sa santé.

En accordant ce congé au ministre de la marine, le conseil des ministres a pensé de lui donner un sous-secrétaire d'Etat.

C'est M. le baron Roussin, chef d'état-major, chef du cabinet du ministre, qui a été nommé à ce poste.

M. Roussin avait déjà, dans son service, tout ce qui concerne le mouvement de la flotte et les opérations militaires; il est donc parfaitement préparé à remplir les hautes fonctions auxquelles il a été appelé.

Fils d'un ancien ministre de la marine, il est lui-même un des marins les plus appréciés de notre flotte.

Par suite des réductions opérées par la dernière loi de finances sur les frais de service alloués aux officiers généraux, les traitements de ces derniers viennent d'être fixés de la manière suivante:

Le gouverneur militaire de Paris, qui recevait 57,293 fr., dont 26,749 pour la solde et 36,544 pour frais de service, ne touchera plus que 46,709 fr.

Le gouverneur militaire de Lyon recevra 34,997 fr. au lieu de 41,801 fr.

Les commandants de corps d'armée ne toucheront plus que 31,397 fr. au lieu de 36,568 fr.

Le chef d'état-major général du gouverneur de Paris recevra 33,369 fr. au lieu de 38,825 fr.

Les généraux de division, à l'intérieur de la France, qui touchaient 27,923 fr., dont 19,837 fr. pour la solde et 8,086 fr. pour frais de service, ne recevront plus que 25,277 fr.

Les généraux de division commandant en Algérie, qui touchaient 36,743 fr., dont 19,837 fr. pour la solde et 16,906 fr. pour frais de service, ne recevront plus que 31,397 fr.

Les généraux de brigade, à l'intérieur de la France, qui touchaient 16,648 francs, dont 13,224 fr. pour la solde et 3,424 fr. pour frais de service, ne recevront plus que 15,424 fr.

Les généraux de brigade commandant en Algérie, qui touchaient 17,800 fr., dont 13,224 fr. pour la solde et 4,576 fr. pour frais de service, ne recevront plus que 16,504 fr.

Quant à l'intendance, la réduction opérée sur le traitement de l'intendant général du gouvernement de Paris s'élève à 4,032 fr.; celle qui a été effectuée sur le traitement d'un intendant divisionnaire, à Alger, à 2,394 fr., et celle qui a été opérée sur le traitement de chaque intendant général d'un corps d'armée, à 1,080 fr.

L'intendant général président du comité d'administration touchera désormais 25,409 fr. au lieu de 26,747.

Ce sont, en résumé, les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et les comman-

donnais un moyen de gagner du temps et de me payer en partie sans vendre ta maison?

— Sainte-Vierge! est-ce possible? s'écria Pietro en reculant.

— Ecoute, ajouta Pedrill rapidement, tu caches ici quelqu'un. — Oh! ne cherche pas à le nier, j'en suis sûr. — On a promis vingt ducats à quiconque livrera un proscrit; va dénoncer le tien au commandant de Carigliano, et tu toucheras la somme convenue.

— Seigneur Dieu! que me proposez-vous là? dit Pietro en reculant de nouveau.

— Un moyen simple et facile de retarder ta ruine, et peut-être de te tirer d'affaire.

— Une infâme trahison, Pedrill!

— Trahison, trahison... Je ne m'arrête point aux mots, vois-tu. Puisque le gouvernement encourage à dénoncer les proscrits, c'est qu'il trouve cela bien, n'est-ce pas? pourquoi veux-tu être plus honnête homme que le gouvernement?

— Assez, assez, Pedrill!

— D'ailleurs, songes-y bien, si tu refuses, tu es perdu; demain je mets en vente tout ce qu'il y a ici, et il ne te restera pas même un berceau pour ton enfant malade.

— Hors d'ici, Satan! s'écria Pietro en repoussant l'usurier; hors d'ici! tu espères me tenter en me parlant de mon enfant, mais je ne veux plus t'entendre!...

dants de corps d'armée qui subissent les plus fortes réductions.

(Journal des Débats.)

Le duc Decazes vient d'instituer deux importantes commissions. La première sera chargée d'étudier la réorganisation des services du ministère des affaires étrangères et le mode de concours pour l'entrée dans la carrière diplomatique.

Cette commission se composera de MM. Arago et de Saint-Vallier, sénateurs, Lamy et Antonin Proust, députés, Andral et le marquis de Châteaurenard, conseillers d'Etat, et de tous les directeurs généraux du ministère des affaires étrangères.

La seconde sera chargée de toutes les affaires contentieuses du ministère des affaires étrangères. Présidée par M. Dufaure et composée exclusivement de jurisconsultes, elle examinera toutes les contestations entre Français et étrangers et donnera à la direction du contentieux son avis sur les solutions à adopter.

On lit dans l'Ordre:

On parle de la création d'un nouveau poste dans les hauts commandements militaires, celui d'inspecteur général, sous la direction duquel serait centralisé tout ce qui concerne l'armée territoriale.

Il est question, paraît-il, de la création d'une fonction nouvelle, celle d'inspecteur général de préfectures. On ne nommerait d'abord que deux titulaires.

C'est ainsi que les cabinets de gauche travaillent à la suppression des sinécures.

On vient de découvrir, enfouis à la Monnaie, pour près de cent mille francs en pièces de vingt centimes. Ces pièces entièrement neuves sont à l'effigie de Napoléon III et datées de 1866 et 1867. On pense que ces sacs, du poids de 10,000 kilogrammes, étaient destinés à disparaître sous la Commune, et n'auraient pu être enlevés à cause de leur poids.

## Etranger.

Scission dans le cabinet anglais.

Odian-Effendi, en quittant Londres où il n'est resté que 24 heures, emporte la conviction que le désaccord le plus complet divise le ministère anglais dont la chute est probable, si la conférence échoue.

D'après les conversations que le délégué ottoman a eues avec lord Derby et lord Beaconsfield, il est évident que le premier ministre, le ministre de l'intérieur et le chef du War-Office, ainsi que leurs sous-secrétaires d'Etat, partagent complètement les idées de la politique turcophile de sir H. El-

— Perds-toi donc, imbécile, grommela Pedrill en se retirant.

Mais, après avoir fait quelques pas, il revint de nouveau.

— Réfléchis bien, Pietro, dit-il; ce que je t'ai proposé est dans ton intérêt. Mon cœur saigne quand je songe à la position dans laquelle tu vas te trouver. Ecoute, ajouta-t-il plus bas, s'il te répugne de dénoncer toi-même ce proscrit, fais-le sortir de chez toi: je le livrerai, et nous partagerons les vingt ducats.

Pietro poussa Pedrill sans lui répondre, et referma la porte avec violence.

Ce que venait de lui dire cet homme l'avait jeté dans une singulière agitation.

Il n'avait point balancé un seul instant à faire son devoir; mais la pensée que le lendemain sa femme et sa fille encore malade seraient sans asile le bouleversait.

Cependant il voulut avertir l'étranger de ce qui venait de se passer, non qu'il craignit les dénonciations de Pedrill, qui en livrant la retraite du proscrit se fût exposé à voir confisquer une maison qui allait lui appartenir; mais le vieil usurier pouvait espionner la fuite de l'étranger, et devenir la cause de sa perte.

Pietro courut à l'endroit où celui-ci était caché, et l'appela sans recevoir de réponse.

Surpris, il poussa la porte, entra; il n'y avait

liott, l'ambassadeur britannique à Constantinople, tandis que lord Derby, lord Camarillo et le duc de Richmond donnent raison à lord Salisbury, dont les sympathies pour le général Ignatieff sont aujourd'hui notables.

Si les conseils de lord Derby l'emportent, on doit s'attendre à un acte vigoureux de l'Angleterre pour mettre un terme à la mauvaise foi de la Turquie.

La flotte anglaise apparaîtrait de nouveau dans le Bosphore, tandis que les armées russes passeraient le Pruth lundi prochain, 22 janvier, et, à la première atteinte portée soit à la Serbie, soit aux populations chrétiennes de la Bulgarie, la flotte anglaise n'hésiterait pas à bombarder Constantinople.

L'échec de la conférence est aujourd'hui prévu et lord Derby n'a plus confiance dans une attitude menaçante pour forcer Sublime-Porte à accepter: 1° La commission internationale étrangère; 2° la nomination (pour les cinq premières années) de gouverneurs chrétiens des trois provinces par les puissances européennes.

Lord Beaconsfield ne partage pas cette opinion, mais au conseil des ministres qui doit être réuni le 17 janvier, il faudra arriver à une décision; si elle est contraire à sa politique, ses amis affirment que le noble lord est résolu à donner sa démission.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Les quêtes ordinaires du Bureau de bienfaisance pour l'année 1877 vont commencer dans les différents quartiers de la ville.

Les Dames de charité qui ont bien voulu accepter la mission de recueillir les offrandes sont:

Quartier Saint-Pierre, M<sup>mes</sup> Henri Delaunay et Palustré de Montifaut.

Quartier de Nantilly, M<sup>mes</sup> Gabriel Ferey et Camille Mesnet.

Quartier Saint-Nicolas, M<sup>me</sup> Grillière Méhouas.

Les Dames du quartier des Ponts ne sont pas encore connues.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Nous avons dit que le délai pour la présentation des demandes à l'Exposition universelle de Paris est prorogé jusqu'au février prochain.

MM. les exposants ne sauraient trop hâter, car le chiffre des demandes dépasse toutes les prévisions: il atteint déjà 42,000 pour la France seulement (7,000 pour Paris, 5,000 pour les départements).

La date du 1<sup>er</sup> février 1877 est un peu de rigueur qui s'applique indistinctement à toutes les demandes d'admission. Il n'y a que trois exceptions, savoir:

1° Pour les objets destinés à faire partie de l'exposition rétrospective, à propos de laquelle il sera pris ultérieurement des dispositions spéciales;

personne, mais la lucarne était ouverte, et l'usurier avait pris la fuite.

— Il aurait voulu éviter de pénibles adieux, empêcher que je ne m'expose en le conduisant hors du village, pensa Pietro. Brave homme, le ciel le conduise!

Il vint annoncer à Margarita le départ de son hôte.

La nuit s'écoula pour eux dans une triste attente et ils se levèrent au point du jour. Pedrill était bientôt, avec les gens de justice qui devaient leur prêter appui.

— La nuit vous aurait-elle rendu plus sage? demanda-t-il bas à Pietro; et trouvez-vous maintenant qu'il soit bon de gagner vingt ducats?

— L'homme que tu voulais livrer est loin et en sûreté, répondit le paysan avec mépris.

— C'est ce que je voulais savoir; puisque demeure ne renferme plus rien de suspect, fais faire entrer la justice.

En effet, les gens qui avaient accompagné Pietro se répandirent aussitôt dans la maison.

On somma Pietro, au nom de la loi, de se rendre à la créance qui lui était présentée, ou de reconnaître dépossédé de tout ce qui lui appartenait.

— Rien n'est plus à toi ici, ajouta brutalement l'homme de loi; va-t-en.

(La suite au prochain numéro.)

2° Pour les animaux vivants, à l'égard desquels le délai d'admission est reporté au 1<sup>er</sup> janvier 1878 ;  
3° Pour l'exposition d'horticulture, qui fait l'objet d'un règlement particulier.

**Artannes.** — Le nommé Pierre Mechin, âgé de 74 ans, demeurant au village de la Mothe, commune d'Artannes, était allé samedi dernier au marché de Saumur, et en revenant le soir, suivant son habitude était dans un état voisin de l'ivresse. Depuis ce jour, aucun habitant du village n'avait aperçu ce vieillard, veuf depuis quelques années et vivant seul. Enfin, mercredi, des recherches furent faites chez lui, et on finit par le découvrir noyé au fond d'un puits situé dans la cave de son habitation. On présume que le sieur Mechin, en allant à sa cave, aura perdu l'équilibre près du puits et sera tombé dedans en déroulant la corde qu'il aura probablement saisie au moment où il passait par dessus la margelle.

**Cholet.** — La veuve B..., institutrice privée, demeurant à Cholet, a été écrouée à la prison de cette ville sous l'inculpation de vol, depuis son arrestation, on a découvert un grand nombre d'objets volés par cette femme qui a déjà subi une condamnation de 4 années de prison pour le même délit.

Dans les perquisitions faites à son domicile, il a été saisi une grande quantité de lingerie qu'elle avait volée chez une personne de la ville, qui lui confiait la gérance de sa maison lorsqu'elle était obligée de s'absenter. (Intérêt public.)

A la Séguinière, canton de Cholet, un jeune homme de 25 ans est mort, en quelques heures, d'une congestion cérébrale résultant de l'ivresse alcoolique. Le malheureux avait bu une quantité considérable d'eau-de-vie et d'autres boissons. On a essayé vainement de détourner le coup qui le frappait.

**CONCOURS HIPPIQUE A ANGERS.**

Un concours spécial pour les chevaux entiers, pouliches et juments poulinières de demi-sang et de trait aura lieu à Angers, du 23 au 27 mai 1877 inclusivement, en même temps que le concours régional agricole.

Seront admis à ce concours les sept départements compris dans la circonscription régionale, savoir : les Côtes-du-Nord, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, le Maine-et-Loire, la Mayenne, le Morbihan et la Vendée.

Les chevaux, pouliches et juments devront être nés et élevés dans les huit départements ci-dessus indiqués, ou y avoir été introduits antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 1877.

A Tours, les invitations viennent d'être envoyées par M. le marquis et M<sup>me</sup> la marquise de Nadaillac, pour un bal qui aura lieu, à la préfecture d'Indre-et-Loire, le mercredi 31 janvier.

Les journaux de Tours publient une liste de 76 exposants d'Indre-et-Loire déjà admis par le comité départemental pour l'Exposition universelle.

- Dans cette liste, nous remarquons :
- M. Soucho-Pinet, à Langeais. — Instruments agricoles et viticoles.
  - M. de Boissimon, à Langeais. — Poteries artistiques, faïences, cornues à gaz, briques réfractaires, etc.
  - M. Brisgault, à Cinq-Mars. — Meules et moulins.
  - M. Mesnet, à Cinq-Mars. — Meules.
  - M. F. Bernier, contrôleur du télégraphe, au chemin de fer d'Orléans. — Appareils télégraphiques.
  - M. Orye-Marquis, conseiller général, à Bourgueil. — Vins rouges de Bourgueil de diverses années depuis 1822 jusqu'à ce jour.

La ville de Tours compte, à elle seule, 37 exposants.

**ARRESTATION A MAIN ARMÉE.**

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* : Nous connaissons depuis quelques jours l'arrestation à main armée qui a eu lieu le 10 janvier dernier, sur la route de Tours à Château-la-Vallière. Mais nous voulions, avant d'entretenir nos lecteurs de cet incident, avoir obtenu des détails complets et authentiques.

Vers cinq heures et demie du soir, le sieur Oudin, qui conduisait à un fermier de Château-la-Vallière une bande de vingt moutons, traversait les bois du Tremblay. Arrivé à la hauteur des bois de Chalais, il fut rencontré, dit-il, par quatre individus dont l'un conduisait une charrette à bras et qui étaient tous armés de revolvers.

Ces quatre individus se précipitèrent sur Oudin en lui demandant son argent. Oudin répondit qu'il n'avait rien sur lui et offrit un mouton. Cette proposition fut refusée et Oudin dut remettre sa bourse contenant une trentaine de francs. Puis il s'en alla vers Château-la-Vallière.

Arrivé à l'auberge de Bellevue, au-delà de Beaufour, il s'arrêta craignant une nouvelle rencontre. Il y passa la nuit, et raconta son aventure à toutes les personnes qu'il rencontra.

Le parquet s'est transporté sur les lieux où il a commencé une enquête qui n'est point terminée, mais qui n'a encore donné aucun résultat. L'instruction continue ; nous espérons qu'elle donnera promptement la clef d'un mystère tout à fait obscur, mais qui ne laissera point d'inquiéter la population des communes voisines.

**Tours.** — Le *Journal d'Indre-et-Loire* annonce l'arrestation, sous la prévention d'outrage public à la pudeur, d'un individu qui avait jugé à propos de changer de chemise en pleine rue.

Cet homme, nommé Eloi-Eugène-Arsène Huet, âgé de 61 ans, né à Saint-Calais (Sarthe), était arrivé à Tours le 7 janvier. Ne voulant pas, a-t-il dit, se présenter avec une chemise sale chez la mère des bourreliers, l'idée lui était venue d'en changer ; et c'est alors qu'il choisit pour cabinet de toilette le trottoir qui longe l'église de la Riche, c'est-à-dire un des endroits les plus fréquentés de la ville.

A l'instant où il remplaçait par un linge propre une chemise poussée aux dernières limites de la malpropreté, survint un agent de police qui l'invita à le suivre au bureau du commissaire.

Traduit devant le tribunal civil de Tours, jugeant les flagrants délits, Huet a été condamné à six jours de prison.

**La végétation.** — On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

M. de Tastes a bien voulu nous communiquer la lettre suivante, qui vient de lui être adressée. Il a mis en même temps sous nos yeux les deux épis de seigle en fleur qui accompagnent cette lettre : « Monsieur, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, pensant que le fait vous intéresserait, un rare phénomène de végétation : deux épis de seigle portant des fleches, cueillis sur un terrain non abrité. »

**Poitiers.** — On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Nous avons fait prendre ce matin des nouvelles des malheureuses victimes du drame horrible dont nous avons raconté hier les terribles péripéties. Les pauvres femmes ont passé une nuit assez bonne, relativement à l'état où elles se trouvent. Hier, elles étaient en proie à une fièvre violente et d'une faiblesse extrême. Aujourd'hui, la fièvre a disparu, et on espère que ce mieux continuera. »

L'instruction nous a révélé un fait important, qui revient changer un peu notre premier récit. Il prouve que l'assassin a commis son crime avec un raffinement de précautions dont on ne peut se faire une idée. Ainsi, c'est pieds nus qu'il descendit de sa chambre et sans lumière. Il arriva donc jusqu'au sous-sol où couchent M<sup>me</sup> Grégoire, son fils et la servante, sans avoir été entendu.

Là il trouva un obstacle. La porte vitrée du corridor, qui conduit à la chambre de M<sup>me</sup> Grégoire, était fermée à clef. Il cassa un carreau, mais le bruit malheureusement ne réveilla pas les pauvres femmes, et c'est en pleine obscurité qu'il frappa M<sup>me</sup> Grégoire. »

**Simple question.** — On nous pose cette question :

« Quel est le cas d'un jeune homme qui tire au sort et dont le frère aîné est compris dans la seconde partie du contingent, c'est-à-dire dans la catégorie de ceux qui sont appelés pour un an seulement ? Est-il dispensé du service ? » — Non. Pour qu'il y ait dispense, il faut que le frère aîné serve pendant cinq ans sous les drapeaux.

Un maréchal-ferrant vient, sur la poursuite du ministère public, d'être condamné par jugement du tribunal de simple police de Toul à 5 fr. d'amende et aux dépens, pour avoir, en ferrant un cheval qui lui était confié, frappé à grands coups de marteau sur le dos, et à plusieurs reprises, le pauvre animal qui, paraît-il, faisait quelques difficultés pour se laisser ferrer.

**Dernières Nouvelles.**

**Vienne, 17 janvier, soir.** — Tous les bruits portant que la Sublime-Porte serait disposée à céder sont complètement faux.

Le marquis de Salisbury prendra, à bord de la *Ceres*, sir Henry Elliott et le baron Corti, et les conduira à Brindisi.

Le comte de Chaudordy partira avec le général Ignatieff à bord du *Yath Heraclit*. Les autres ambassadeurs partiront sur

des bâtiments portant le pavillon de leurs gouvernements respectifs.

Londres, 17 janvier.

L'opinion émise par les principaux organes de la presse anglaise est que l'échec de la conférence n'entraînera pas immédiatement un conflit sérieux.

Madrid, 18 janvier.

4,000 hommes de gendarmerie viennent de recevoir l'ordre de partir immédiatement pour la Biscaye et la Navarre, où la situation devient tellement grave que les partis et les villes, qui étaient hostiles aux carlistes pendant la dernière guerre, se montrent aujourd'hui ennemis du gouvernement.

A Bilbao et Saint-Sébastien, de nombreuses arrestations ont eu lieu.

Les jeunes gens atteints par la circonscription se réfugient dans leurs montagnes. Pour les articles non signés : P. GODER.

**Chronique Financière.**

*Bourse du 18 janvier 1877.*  
Le marché conserve tout son optimisme ; nos rentes finissent de 5 à 7 cent. 1/2 plus haut qu'hier ; pas de changement sur le 5 0/0 italien. Les transactions manquent complètement d'animation. Le chiffre des escomptes est presque nul ; les cours élevés de nos fonds publics ont amené des offres sur le marché au comptant. Les demandes continuent sur l'Est algérien — on ne peut pas l'obtenir à moins de 510 fr. C'est encore un prix éminemment favorable pour un titre auquel la garantie de l'Etat assure un revenu minimum net de 30 fr. Les prévisions exprimées à cette place au sujet des actions de Tramways se réalisent. La baisse s'accroît chaque jour. De 750, les actions de la Compagnie générale des Tramways sont tombées à 550 et celles des Tramways sud à 655.75 ; ces dernières auront évidemment le même sort que les autres. Avis aux retardataires qui n'ont pas su réaliser en temps utile. Le Crédit foncier est faible. Il est bien évident que la fusion avec le Crédit agricole, si elle est approuvée par le gouvernement, laissera entier le droit des actionnaires lésés par les opérations antérieures à réclamer une indemnité à qui de droit.

**Théâtre de Saumur.**

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 22 janvier 1877, Le plus grand succès de l'année (200 représentations)

**LES DOMINOS ROSES**

Comédie en 3 actes, par MM. Delacour et Henneguin.

DISTRIBUTION : Beaubuisson, rentier, MM. G. Simon. — Georges Duménil, avocat, Servat. — Paul Aubier, courtier de commerce, Moreau. — Henri, étudiant, Dubroni. — Philippe, Gacon. — Germain, domestique, Guiraud. — Premier garçon de restaurant, Lassalle. — Marguerite, femme de Georges, M<sup>me</sup> Joissant. — Angèle, femme de Paul, Servat. — M<sup>me</sup> Beaubuisson, Angé. — Hortense, femme de chambre, Vauthier. — Fœdora, artiste des Variétés, G. Leroy. — Deuxième garçon de restaurant, M. Chauvier.

La scène se passe à Paris, aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> actes, chez M. Duménil ; au 2<sup>e</sup> acte, au Buffet de l'Opéra.

Le spectacle commencera par :

**LA JOIE FAIT PEUR**

Comédie en 1 acte, du Théâtre-Français, par M<sup>me</sup> Emile de Girardin.

DISTRIBUTION : Adrien, MM. Veillet. — Noël, Servat. — Octave, Dubroni. — M<sup>me</sup> des Aubiers, M<sup>me</sup> Verteuil. — Blanche, E. Simon. — Mathilde, Servat.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M<sup>me</sup> THOUAU, rue de la Comédie.

Un nouveau journal hebdomadaire intitulé : **LA LUMIÈRE**, vient d'être fondé à Paris, 11, rue des Saints-Pères, sous la direction de M. Oscar Havard. Dévoués avant tout aux intérêts catholiques, les fondateurs de la *Lumière* ont pensé qu'ils ne pourraient utilement le défendre que si ce journal était politique. Le Directeur s'est donc empressé de verser un cautionnement afin d'être à même de traiter toutes les questions pendantes et pour avoir la faculté de donner à l'examen des problèmes sociaux la place que ces problèmes méritent. La *Lumière* est en même temps un journal littéraire ; elle accueillera avec le plus grand plaisir les communications de ses confrères de la province, et son ambition est de donner l'hospitalité la plus large à des talents auxquels manque la publicité d'un organe parisien, et qui désirent se distraire d'un labeur trop souvent aussi ingrat qu'obscur par des travaux plus en harmonie avec leurs goûts littéraires.

Le prix de la *Lumière* est de 10 francs par an, et de 15 francs avec cartes géographiques. Elle publiera des morceaux de musique, des chansons, romances et rondes populaires notées.

Les principaux collaborateurs sont : MM. Victor Tissot, O. Havard, V. Fournel (Bernadille), Barbey d'Aureville, de Boisgobey, G. de La Landelle, A. Labutte, M<sup>lle</sup> Guérier de Haupt, baron Rambaud, Ch. Lorient, Jules Le Petit, Eugène Villedieu, E. Hello, F. Boissin, J. Cantrel, Ernest Baudouin, L. de Veyran, docteur Brochard, Guenebault.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.**

Bilan général de la Caisse d'épargne de Saumur, au 31 décembre 1876.

Au 1 <sup>er</sup> janvier 1876, il était dû, à 5,686 déposants, un capital de.....	1.555.877 fr. 82		
La Caisse a reçu, pendant l'année :			
1 <sup>o</sup> En 4,771 versements-espèces, dont 953 nouveaux, la somme de.....	600.660 fr. »		
2 <sup>o</sup> En 21 transferts-recettes de diverses Caisses, celle de.....	6.088	83	
3 <sup>o</sup> En 43 arrérages de rentes pour le compte des déposants.....	383	75	
4.835	Total des versements.....	607.132	58
Elle a capitalisé, au compte des déposants, une somme d'intérêts montant à.....		61.693	05
	Ensemble.....	668.825	63
	Total du crédit.....	2.224.703	45
Elle a remboursé :			
1 <sup>o</sup> En 1,368 retraits-espèces, dont 174 pour solde, la somme de.....	329.043	37	
2 <sup>o</sup> En 33 transferts-paiements sur diverses Caisses, celle de.....	11.322	86	
3 <sup>o</sup> En 24 achats de rentes sur l'Etat sur la demande des déposants.....	23.165	45	
4 <sup>o</sup> En 6 achats de rentes d'office.....	1.341	50	
1.431	Total des remboursements.....	364.873	18
		364.873	18
Partant, la Caisse redoit, au 31 décembre 1876, à 6,463 déposants, un solde, en capital et intérêts, de.....		1.859.830	27
Accroissement du solde, cette année, 303,952 fr. 45 c.			
Livrets ouverts, en 1876.....	953		
Livrets soldés, en 1876.....	174		
Accroissement.....	779		
Livrets existant au 1 <sup>er</sup> janvier 1876.....	5.686		
Nombre de livrets en circulation au 31 décembre 1876.....	6.465		

Certifié conforme aux écritures. Le Caissier, H. CHOYER.

**Refusez les contrefaçons.**  
N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique **Revalescière Du Barry**, sur les étiquettes.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

**REVALESCIÈRE**

**Du BARRY, de Londres**

La **REVALESCIÈRE DU BARRY** est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuloses, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dardres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, débilité, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe,

rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Également préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88 000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Certificat N° 89,211.

Orvaux, 15 avril 1875.

Depuis quatre ans que je fais usage de votre inestimable **Revalescière Du Barry**, je ne souffre plus des douleurs des reins qui m'avaient cruellement tourmenté durant grand nombre d'années. Je joins, dans ma 95<sup>e</sup> année, du bien-être d'une santé parfaite.

J'ai l'honneur, etc.

LEROY, curé.

Cure N° 45,270.

**PHTHISIE.** — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfait Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Cure N° 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de **Paralyse** des jambes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les **Biscuits de Revalescière** enlèvent toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La **Revalescière chocolatée** rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La **Perfection de Chocolat Du Barry.**

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c. déposé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou féculé indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M<sup>rs</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; M. BÉSSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — **DU BARRY & Co**, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver, 15 janvier 1877.**

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	11 — — — soir.	10 h. 30 m. matin.	4 — — — soir.
7 — 40 — — —	— — — — —	11 — 49 — — —	— — — — —

Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 — — —	9 h. 45 m. matin.	3 — 10 — — —
7 — 35 — — —	— — — — —	11 — 23 — — —	— — — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 JANVIER 1877.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % Jouis. décembre.	71 60	10		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	695	10		Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	661 25		
4 1/2 % Jouis. septembre.	103 50			Crédit Mobilier	137 50			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	560		8 75
5 % Jouis. novembre	106 60	10		Crédit foncier d'Autriche	480			Société autrichienne, j. janv.	487 50		2 60
Obligations du Trésor, 1. payé.	490			Charentes, 400 fr. p. j. août.	375	5		<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	332 50			Est, jouissance nov.	622 50	50		Orléans	333		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	505			Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	1015			Orléans-Méditerranée.	328		
— 1865, 5 %	512			Midi, jouissance juillet.	770			Est	328		
— 1869, 3 %	387 50			Nord, jouissance juillet.	1270			Nord	333		
— 1874, 3 %	367			Orléans, jouissance octobre.	1075			Ouest	348		
— 1875, 4 %	408 50			Ouest, jouissance juillet, 65.	688 75			Midi	327		
Banque de France, j. juillet.	3546	6		Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	16			Deux-Charentes	322		
Comptoir d'escompte, j. août.	680			Compagnie parisienne du Gaz.	1330			Vendée	328 50		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	331 25	1 25		Société Immobilière, j. janv.	16			Canal de Suez.	530		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	380			C. gén. Transatlantique, j. juill.	375						
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	620		10								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

**(Service d'hiver, 25 décembre).**

**DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 8 minutes du matin, direct-mixte.	(s'arrête à Angers)
6 — 45 — — —	omnibus-mixte.
9 — 1 — — —	soir, omnibus-mixte.
1 — 36 — — —	soir, omnibus.
4 — 10 — — —	soir, omnibus (s'arrête à Angers).
7 — 15 — — —	soir, omnibus.
10 — 37 — — —	soir, omnibus.

**DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 20 minutes du matin, direct-mixte.	omnibus.
8 — 21 — — —	soir, omnibus-mixte.
9 — 40 — — —	soir, omnibus-mixte.
12 — 40 — — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —	soir, omnibus-mixte.
10 — 28 — — —	soir, omnibus-mixte.

Les trains d'Angers, qui s'arrêtent à Saumur, arrivent à 6 h. 16.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**  
A l'amiable.  
Située à Saumur, rue Duncan, n° 3.  
Avec remise, écurie et jardin.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (47)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**VIGNE EN POYEUX**  
Commune de Chacé.  
De 70 ares, l'un des meilleurs crus du pays.  
S'adresser à M. Pierre CATAULT, dit RÊMY, à Saint-Cyr, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD. (48)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UN JARDIN**  
A l'amiable.  
EN PLEIN RAPPORT  
Avec arbres fruitiers, rangées de vigne, puits et bassin.  
Contenant 33 ares, situé au Gros-Cailhou, commune de Saint-Lambert.  
S'adresser à M. et M<sup>rs</sup> Eugène HARBAULT-DUTENTRE, au Gros-Cailhou, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD. (49)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE PROPRIÉTÉ**  
A l'amiable.  
Au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux.  
Comprenant maison distribuée de sept chambres et d'un cabinet, avec greniers au-dessus; magasin, hangar, cour, jardin et vigne; le tout clos de murs, d'une contenance de 19 ares, joignant la route du Pont-Fouchard, M<sup>me</sup> veuve Bontemps et M. et M<sup>ms</sup> Bouchard-Bineau.  
S'adresser, pour visiter la propriété et pour traiter, à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (44)

Département des Deux-Sèvres. Commune de Saint-Léger-de-Montbrun.

**CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE JEUNES FILLES.**

Le Maire de la commune de Saint-Léger-de-Montbrun prévient les entrepreneurs que, le jeudi 25 janvier 1877, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, dans la salle de la Mairie de Saint-Léger, à l'adjudication des travaux pour la construction d'une école de filles.  
Les devis s'élèvent à la somme de 15,000 francs.  
Les cahiers des charges et devis sont déposés à Saint-Léger-de-Montbrun, chez le Maire, et à Saumur, chez M. Roffay, architecte, rue d'Alsace.  
Le Maire, MESLIER. (50)

**A LOUER**

**UNE BELLE MAISON**  
Présentement.  
Située rue de Poitiers, n° 35.  
Avec sortie sur le Champ-de-Foire.  
S'adresser à M. Piron, commissaire-priseur, rue de la Comédie, à Saumur. (688)

**APPARTEMENT**

ET CAVE  
A l'amiable.  
S'adresser à la Retraite. (446)

**RIELLANT**

DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**A LOUER PRÉSENTEMENT, APPARTEMENTS**

A la pension Saint-Joseph, Rez-de-chaussée et premier étage. On prend des pensionnaires, si on le désire.  
S'adresser à la Supérieure de l'Orphelinat. (51)

**A VENDRE DEUX CHIENS DE MEUTE**

D'un an.  
S'adresser rue Fardeau, 17.

**DREYFUS FRÈRES & Co**  
DE PARIS  
21, BOULEVARD HAUSMANN, Concessionnaires du  
**GUANO DU PÉROU**

**GUANO DISSOUS DU PÉROU**  
Loi du 11 Novemb. 1869  
ET DU

**GUANO DISSOUS DU PÉROU**  
Convention du 15 Avril 1874

**DÉPÔTS EN FRANCE**  
Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et Co.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez MM. A.-G. BOYE et Co.  
Cherbourg, chez M. Ernest LIATIS.  
Dunkerque, MM. G. BOURBON et Co.  
Hâvre, chez M. E. FICQUEL.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN & Co.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BOYE et Co.  
Nantes, chez M. LE BARRE.  
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et NASSAIRE, MM. JAMONT et HUARD.

**PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.**  
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL; le flacon d'essai: 2 fr. — Savon Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phéniqué, destruction immédiate de la vermine sur les personnes comme sur les animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et Sol Brochet, pour guérir les engelures en deux heures.  
DÉPÔT A SAUMUR: Pharmacie PERDRIAU. (594)



**CAISSE SAUMUROISE**

**L. LE BRAS, BANQUIER**

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.  
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.  
 Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.  
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.  
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

**ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE**

Ancienne Maison VALÈRE  
**JOUY DIT LA ROSE**  
Rue Fardeau, 8, à Saumur.  
A l'honneur d'informer le public qu'il vient de prendre l'établissement d'horticulture de M<sup>me</sup> VALÈRE, rue Fardeau, et qu'il continuera le même genre d'affaires que son prédécesseur.  
Arbres et arbustes de massifs et de serres, corbeilles de table, entretien des jardins. Spécialité de bouquets; jardins paysagés. (36)

**BIBERON POMPE NONCHOVAUT**  
Fonctionnant aussi bien que le sein de la mère (garanti).  
Le seul où le lait monte constamment, sans jamais redescendre et avec lequel l'enfant boit sans aucun effort.  
Fabrique à Laon (Aisne).  
Dépôt général à Paris, rue de Joux, 7, Pharmacie Centrale de France.  
Se méfier des nombreuses contrefaçons et ne pas confondre avec les Biberons à pompe-boules.  
Se trouve à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien, ainsi que dans toutes les bonnes pharmacies et principaux marchands de Biberons. (660)



**DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN**  
Tonique et Hygiénique  
Supérieur à tous Bitters connus  
1<sup>re</sup> médaille à toutes les Expositions  
OR à PARIS, PROGRÈS à VIENNE  
DANS TOUTES LES CARRIÈRES  
Entrepôt général par la France et l'Étranger  
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE

**AMER PICON**

**LA VELOUTINE**  
Foudre de Riz spéciale préparée au Bluet  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhésive et invisible, aussi douce-elle a tout son fraîcheur naturelle.  
PARIS — 43 Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de P. GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.